

# RÈGLEMENT JEU CONCOURS

## UN VOL EN MONTGOLFIÈRE POUR DEUX

**Article 1 : L'organisateur** Dombes Tourisme situé Place du Champ de Foire, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne et immatriculé au registre des opérateurs de voyage sous le N° : IM001180006, organise un jeu concours intitulé « Jeu concours : Un vol en Montgolfière pour deux » dont le gagnant sera désigné par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

**Article 2 : Condition de participation** : Toute personne majeure habitant en France ou dans un pays étranger et qui possède un compte Facebook, a le droit de participer au jeu concours, dans la limite d'une seule participation. Jeu concours gratuit sans obligation d'achat.

**Article 3 : Durée du jeu concours** : Le jeu concours débutera le vendredi 02/04 à 11h00 et prendra fin le vendredi 16/04 à 12h00. A la fin du concours, le tirage au sort, parmi les participants, sera directement effectué.

**Article 4 : Conditions de participation** : Pour participer au jeu il suffit de faire **2 actions** sur Facebook : s'abonner à la page Dombes Tourisme et aimer la publication concernant la présentation du jeu concours.

**Article 5 : Nature de la dotation** : Un vol en Montgolfière pour 2 personnes avec Montgolfière Sensation. Billet de vol valable 2 ans de fin avril à octobre. Vol d'1 heure, 7j/7 sous les conditions prévues par Montgolfière Sensation. Lot d'une valeur de 198 € TTC, ne peut être remboursé.

**Article 6 : Désignation du gagnant** : Le gagnant sera désigné par le jury composé de l'équipe Dombes Tourisme, parmi les participants, sans huissier de justice. Le gagnant sera désigné par tirage au sort.

**Article 7 : Remise des dotations** : Le nom du gagnant sera révélé dans une publication. Celui-ci sera identifié pour recevoir une notification. Il lui sera alors demandé de rentrer en contact avec Dombes Tourisme par tout moyen possible pour réclamer son lot (sous un délai de 30 jours). Dombes Tourisme lui enverra alors par mail ses billets de vol, sous format électronique.

Conformément au RGPD, le gagnant bénéficie du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression des données le concernant auprès du responsable du traitement des données de Dombes Tourisme, [contact@dombes-tourisme.com](mailto:contact@dombes-tourisme.com). Sauf avis contraire de sa part lié à une limitation ou à une opposition au traitement de ses données personnelles, Dombes Tourisme se réserve la possibilité d'utiliser ces informations pour faire parvenir au gagnant diverses documentations précitées. Celui-ci dispose également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Article 8 : Exclusion** : Si l'un des participants ne respectait pas les conditions de participation, l'organisateur se verrait dans l'obligation de l'exclure du jeu concours.

**Article 9 : Acceptation du règlement** : La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Article 10 : Facebook** : Facebook héberge la page Dombes Tourisme et le jeu concours au sein de sa plateforme. En aucun cas, il ne parraine ou intervient dans l'organisation du jeu concours. De même, Facebook se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux.